



ATIONS UNTES

ASSEMBLEE
GENERALE

UN/SA COLLECTION



Distr.
GENERALE
A/C.5/877
14 septembre 1961
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Seizième session
CINQUIEME COMMISSION

PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 1962

Modernisation du Palais des Nations

Rapport du Secrétaire général

Introduction

1. Dans ses résolutions 1101 (XI) du 27 février 1957 et 1447 (XIV) du 5 décembre 1959, l'Assemblée générale a :
 - a) Approuvé un programme de modernisation du Palais des Nations exposé dans les rapports du Secrétaire général (A/C.5/659 et Add.1 et A/C.5/775), d'un coût estimatif total de 1 790 000 dollars;
 - b) Autorisé le Secrétaire général à accepter l'offre du Conseil fédéral suisse d'un prêt sans intérêt, de 4 millions de francs suisses;
 - c) Autorisé le Secrétaire général à prévoir dans les projets de budget pour les exercices 1957 à 1962 des annuités de 121 000 dollars chacune, pour l'exercice 1963 une annuité de 151 000 dollars, et pour les trois exercices de 1964 à 1966 des annuités de 311 000 dollars chacune, pour financer le programme et rembourser le prêt.
2. Au cours des deux dernières années, le programme de modernisation s'est poursuivi conformément aux plans et calendriers d'exécution exposés dans le document A/C.5/775, sous réserve de certains ajustements effectués pour tenir compte de l'évolution de la situation et des faits constatés. Des modifications importantes ont été étudiées par le comité d'experts chargé de donner des conseils techniques à la Division des bâtiments et services techniques de l'Office européen des Nations Unies à Genève. Ces modifications ont également été communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

Salles de conférences et services auxiliaires

3. Le présent rapport concerne surtout la modernisation du bâtiment de la salle des assemblées, puisque l'autre phase du programme de modernisation c'est-à-dire l'aménagement des salles de conférences et des services auxiliaires, notamment les services de restaurant et de cafeteria, a été pratiquement menée à bien conformément aux plans initiaux. Le total des dépenses ne dépasse pas le montant prévu de 590 000 dollars dont l'Assemblée générale a pris note, comme le montre l'état au 31 juillet 1961 des dépenses déjà réglées et des dépenses à régler pour ce groupe de projets :

	<u>Dépenses</u> <u>déjà</u> <u>régérées</u> (dollars)	<u>Dépenses</u> <u>à régler</u> (dollars)	<u>Dépenses</u> <u>totales</u> (dollars)	<u>Total</u> <u>estimatif</u> <u>approuvé</u> (dollars)
Services de restaurant et de cafeteria	233 638	5 138	238 776	238 800
Salles de conférences	233 638	14 828	248 466	248 600
Parcs de stationnement pour voitures et voies d'accès	4 695	-	4 695	4 700
Magasins et dépôts supplémentaires	12 190	-	12 190	12 250
Modernisation des ascenseurs	47 610	-	47 610	47 650
Dépenses d'administration non réparties	38 000	-	38 000	38 000
TOTAL	<u>569 771</u>	<u>19 966</u>	<u>589 737</u>	<u>590 000</u>

Bâtiment de la salle des assemblées

4. En ce qui concerne l'autre phase du programme, c'est-à-dire les travaux d'aménagement du bâtiment de la salle des assemblées, la situation est nécessairement plus compliquée. Plusieurs faits constatés pendant l'exécution même des travaux ont nécessité une refonte de tout le projet et une révision des prévisions de dépenses. En 1959, l'Assemblée a été informée (A/C.5/775) qu'il fallait modifier le plan initial de modernisation du bâtiment, lequel prévoyait l'agrandissement de l'étage de la salle des assemblées (troisième étage du bâtiment), l'aménagement des divers ascenseurs qui doivent pouvoir transporter un plus grand nombre d'usagers et la transformation de l'ancienne salle de la presse au cinquième étage en une

/...

nouvelle grande salle de conférences. En poussant l'étude plus avant, on s'est aperçu que l'agrandissement de la salle des assemblées, une des pièces maîtresses du projet, ne serait réalisable que si l'on empiétait considérablement sur les dégagements et locaux voisins où se trouvaient des services annexes indispensables et de grandes voies d'accès. Il a alors été décidé de transformer le deuxième étage, juste au-dessous de la salle des assemblées, et d'en faire un grand hall d'entrée qui abriterait également les services auxiliaires. Le vestibule d'entrée et le couloir menant à l'ancienne porte 14 seraient transformés pour constituer à la fois un vestibule et un salon des délégués desservant la salle des assemblées.

5. L'Assemblée générale a accepté le plan révisé, sur la base d'un coût estimatif provisoire de 1 200 000 dollars. Dans son rapport (A/C.5/775), le Secrétaire général signalait que ce chiffre était une évaluation minimum des dépenses à prévoir, fondée sur le niveau des prix et des salaires au début de 1959. Il précisait en outre qu'il n'était pas possible de prévoir tous les problèmes que les travaux poseraient ni les augmentations éventuelles des coûts de construction qui pourraient survenir au cours des travaux proprement dits. Peut-être faudrait-il donc augmenter la somme envisagée.

6. Dans le bâtiment de la salle des assemblées, les travaux ont commencé le 1er juillet 1960. Comme on le verra plus loin, il a fallu prendre des mesures spéciales afin de disposer des locaux et installations indispensables à la réunion de la 45ème Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail en juin 1961. Ce n'est qu'à cette date qu'il a été possible d'établir un devis exact et complet des dépenses à engager effectivement pour réaliser tout le projet.

7. A ce moment-là, du fait de cinq facteurs importants, le crédit de 1 200 000 dollars ouvert en 1959 était devenu insuffisant pour mener à bien la totalité des travaux envisagés. Bien qu'on n'ait ménagé aucun effort pour limiter les dépenses et qu'on ait recouru à d'autres techniques et d'autres matériaux de construction, il ressort d'un devis établi à partir des chiffres effectivement enregistrés que l'exécution de la totalité du programme reviendrait à 1 491 000 dollars, soit 291 000 dollars de plus que le total prévu en 1959. Les facteurs auxquels il faut imputer cette augmentation du coût sont les suivants :

/...

- a) Accélération des travaux (25 000 dollars) : On avait prévu dès le début qu'il faudrait prendre les dispositions voulues pour permettre à la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail de se réunir dans la salle des assemblées avant l'achèvement de tous les travaux, mais on n'avait pu déterminer par avance la nature et l'importance des dépenses qui en découleraient. Ces dépenses se sont élevées en définitive à 25 000 dollars, se répartissant comme suit : 5 500 dollars pour des travaux de grosse menuiserie permettant d'installer une tribune provisoire ainsi que des portes et des cloisons provisoires isolant la salle d'autres locaux en construction et évitant ainsi des encombrements qui auraient retardé l'achèvement du programme; 3 500 dollars pour la pose de rideaux isolant provisoirement la salle ainsi que la pose de tapis et de linoléum dans la salle et au deuxième étage; 500 dollars pour des écriteaux et des panneaux indicateurs; 500 dollars pour un éclairage provisoire; 7 000 dollars pour hâter le déménagement et l'installation de mobilier et d'accessoires; 8 000 dollars pour les heures de travail supplémentaires que les entrepreneurs ont dû faire faire pour respecter les dates limites.
- b) Augmentation du coût de la main-d'oeuvre et des matériaux (80 000 dollars): La hausse des salaires et des prix des matériaux s'est inévitablement répercutée sur le coût total du projet. La tendance à la hausse des prix se faisait déjà sentir au moment où l'on avait établi les estimations, mais on n'avait pas laissé, dans les estimations initiales, de marge pour les dépenses imprévues. Rétrospectivement, les indices des prix dans l'industrie du bâtiment en Suisse, tels qu'ils ont été calculés par la Commission économique pour l'Europe, font apparaître la tendance à la hausse suivante : 107 pour 1958; 109 pour 1959; 110 pour le premier semestre de 1960; 114 pour le second semestre de 1960. Il serait donc raisonnable de prévoir que cette tendance subsistera en 1961 et d'admettre que les prix augmenteront plus à Genève que dans l'ensemble du pays. Le chiffre de 80 000 dollars qui couvrirait ainsi l'augmentation des prix représente moins de 6 pour 100 du montant estimatif révisé du coût de la main-d'oeuvre et des matériaux (voir plus loin paragraphe 12).

- c) Modification du taux de change (6 000 dollars) : Le taux de change utilisé dans les premières estimations était de 4,34 francs suisses pour 1 dollar, mais au 31 décembre 1960, ce taux était tombé à 4,30 et les engagements non réglés ont dû être calculés au taux inférieur.
- d) Installation de conduites (90 000 dollars) : La mise en place de nouveaux fils électriques et de conduites pour la climatisation dans les bâtiments existants pose des problèmes inusités et difficiles aux architectes et aux ingénieurs. Tant que les travaux ne sont pas très avancés, il est impossible de déterminer exactement les problèmes de structure auxquels il faudra faire face et l'importance des coûteux travaux de percement et d'aménagements spéciaux qu'il faudra exécuter. Dans le cas du bâtiment de la salle des assemblées, une fois prise la décision de placer l'entrée au second étage, il devenait nécessaire de changer la hauteur des plafonds et d'apporter d'autres modifications, si bien qu'on ne pouvait plus utiliser les conduites existantes et qu'il fallait mettre en place de nouveaux réseaux pour l'installation électrique et la climatisation. Les travaux de démolition et de reconstruction indispensables ont été sensiblement plus coûteux qu'il n'était prévu, en raison de la structure du sous-sol, qui a nécessité beaucoup de percements dans de la roche dure et de la maçonnerie.
- e) Modifications importantes apportées pendant les travaux de construction (90 000 dollars) : Des travaux aussi importants, étendus et complexes, que ceux qui concernent le bâtiment de la salle des assemblées nécessitent des ajustements presque quotidiens des plans et la révision des tâches prévues, au fur et à mesure que l'on entrevoit des améliorations pendant la phase de construction proprement dite. Il n'est pas possible d'exposer dans le détail les multiples modifications qui ont été autorisées, après examen approfondi, pendant l'exécution même des travaux, mais les postes de dépenses supplémentaires les plus importants sont les suivants :
- i) 20 000 dollars pour la transformation de la partie de la salle où se trouve la tribune - travail qui constituait l'un des aspects les plus délicats de tout le projet de modernisation, car il ne fallait pas porter atteinte à l'harmonie de la salle; au cours des

/...

travaux, les architectes sont parvenus à mettre au point un plan parfaitement satisfaisant mais nécessitant beaucoup plus de travaux de démolition et de reconstruction;

- ii) 5 000 dollars pour creuser le sol et installer des soubassements sous le nouveau hall d'entrée du deuxième étage, quand les essais et les inspections effectués pendant la construction ont montré que l'étage devait être mieux étayé;
- iii) 30 000 dollars pour les travaux, plus importants qu'il n'était d'abord envisagé, concernant les murs extérieurs et la façade adjacents à l'ancienne porte 14, condamnée conformément aux plans initiaux en vue de l'aménagement d'un grand salon des délégués juste au-dessous de la nouvelle entrée principale de la salle des assemblées; ces travaux de transformation ont dû être étroitement coordonnés avec les autres travaux dans le bâtiment de la salle des assemblées, notamment avec l'aménagement de la nouvelle salle de conférences XVI;
- iv) 18 000 dollars pour des travaux supplémentaires dans la salle de conférences XVI (maintenant la plus grande salle de conférences du Palais, avec 402 places assises), car l'on s'est aperçu à la suite d'une étude plus poussée qu'à relativement peu de frais on pourrait installer un nombre de sièges sensiblement plus élevé qu'on ne l'avait prévu initialement et faire passer de huit à seize le nombre des cabines d'interprétation et des autres cabines de services techniques, ce qui permettrait de tenir dans cette salle des réunions beaucoup plus importantes.

8. Au moment où s'est ouverte la Conférence de l'Organisation internationale du Travail, en juin 1961, les travaux étaient déjà suffisamment avancés pour que l'on pût utiliser tous les aménagements apportés au bâtiment de l'Assemblée, bien qu'il restât encore à faire un gros travail de finition. Quoique les travaux ne fussent pas entièrement terminés, la Conférence a rendu hommage à l'oeuvre déjà accomplie.

9. L'expérience acquise et les renseignements recueillis pendant les travaux ont permis de faire une analyse détaillée du coût des travaux entrepris à la date de juin 1961. Il en ressortait que les dépenses déjà engagées absorberaient tous les fonds disponibles et l'ordre a donc été donné d'interrompre les travaux jusqu'au moment où l'Assemblée générale aurait eu l'occasion de réétudier la question. L'analyse révélant qu'il faudrait 1 281 000 dollars pour faire face à la somme des engagements et des dépenses jusqu'au milieu de 1961, on a demandé et obtenu l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, autorisant à engager les 81 000 dollars qui constituaient un dépassement des prévisions approuvées. Cette somme a donc été engagée et inscrite au budget additionnel pour 1961.

10. Les travaux qui restent à effectuer pour mener à bien le programme de modernisation du bâtiment de l'Assemblée tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale au cours de la période de 1956 à 1959 nécessiteront des crédits supplémentaires s'élevant au total à 210 000 dollars. Pour fixer ce chiffre, on a admis que l'approbation sera donnée au début de l'automne 1961, de façon que les travaux puissent commencer à la fin de 1961 et être achevés dans le courant de 1962. On ne prend aucun engagement à l'heure actuelle concernant ces travaux tant que l'Assemblée ne les a pas approuvés, mais les architectes du Palais préparent des plans et des commandes qui permettraient de commencer les travaux immédiatement si l'Assemblée devait en donner l'autorisation.

11. Restent à exécuter les travaux suivants :

	<u>Dollars</u>
<u>Salle des Assemblées</u>	
a) Tribune présidentielle :	
Installation d'une estrade permanente, revêtement des murs et ameublement	11 700
b) Parterre de la salle :	
Cloisons entre la salle et les galeries latérales, portes en verre de sûreté à l'extrémité de ces galeries, finition des portes entre la salle et l'entrée No 14	32 500

/...

	<u>Dollars</u>
c) Galeries latérales - 3ème étage : Revêtement du sol et tapis, montage des plafonds, montures à rideaux, stores, peinture	14 000
d) Galerie de la Presse : Revêtement des murs	2 300
e) Galeries du public : Revêtement des murs, peinture du passage côté Jura, revêtement du sol du même passage et des paliers, meublier et tapis complémentaires	7 000
f) Marbrerie et peinture (5ème et 6ème étages)	5 100
g) Etage des services de conférence : Plafonds et plinthes en Pavatex, peinture du plafond et des murs	2 300
h) Eclairage : Sous les galeries latérales, parterre de la salle et galeries supérieures, plafonds des couloirs latéraux, plafonds et dessus des portes de la salle, à l'entrée No 14	45 000
i) Traitement acoustique : Tribune présidentielle, parterre de la salle et galeries	10 000

Salle de Conférence XVI

Montage du plafond, installations d'éclairage au
plafond et sous les cabines, revêtement des parois
et de l'extérieur des cabines, portes tournantes,
cloisons mobiles pour séparer l'entrée de la galerie
de la Presse de la Salle de Conférence XVI, rayons
et casiers à documents, stores, rideaux et
montures

45 000

/...

	<u>Dollars</u>
<u>Deuxième étage et portes 13 et 15</u>	
a) Porte 13 et couloir côté Genève, porte 15 et couloir côté Lausanne : revêtement du sol, revêtement des murs et des piliers, peinture des plafonds, portes tournantes	23 900
b) Vestibule et escaliers 13 et 15 : revêtement des murs et des piliers, plafonds acoustiques, installations d'éclairage	10 500
c) Peinture des lavabos, du réduit pour le nettoyage et de la salle des premiers soins	700
Total	<u>210 000</u>

12. La situation financière en ce qui concerne le bâtiment de l'Assemblée était la suivante au 31 juillet 1961 :

	<u>Dépenses à régler (Dollars)</u>	<u>Dépenses déjà réglées (Dollars)</u>	<u>Total des deux colonnes précédentes (Dollars)</u>	<u>Devis approuvé (Dollars)</u>	<u>Devis modifié (Dollars)</u>
Salle des Assemblées, deuxième étage et vestibule	252 295	730 599	982 894	903 500	1 150 000
Salle de Conférence XVI	64 720	87 129	151 849	153 000	197 500
Ascenseurs 13 et 15	13 037	35 240	48 277	48 500	48 500
Dépenses d'administration non réparties	13 058	81 591	94 649	95 000	95 000
TOTAUX	<u>343 110</u>	<u>934 559</u>	<u>1 277 669</u>	<u>1 200 000</u>	<u>1 491 000</u>

Financement du programme

13. Aux termes du paragraphe 3 a) de sa résolution 1447 (XIV) du 5 décembre 1959, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à prévoir dans les projets

/...

de budget pour les exercices 1957 à 1966 inclus des annuités destinées à financer un programme d'un coût de 1 790 000 dollars. Les annuités approuvées sont les suivantes :

1957 à 1962	- 121 000 dollars	- total : 726 000 dollars
1963	- 131 000 dollars	- total : 131 000 dollars
1964 à 1966	- 311 000 dollars	- total : 933 000 dollars
		<u>1 790 000 dollars</u>

14. L'approbation des propositions précédentes porterait le coût total du programme de 1 790 000 dollars à 2 081 000 dollars et entraînerait donc une modification des dispositions de la résolution 1447 (XIV). Les annuités seraient alors les suivantes :

1957 à 1960	- 121 000 dollars (sans changement)	- total : 484 000 dollars
1961	- 202 000 dollars (au lieu de 121 000 dollars)	- total : 202 000 dollars
1962	- 331 000 dollars (au lieu de 121 000 dollars)	- total : 331 000 dollars
1963	- 131 000 dollars (sans changement)	- total : 131 000 dollars
1964 à 1966	- 311 000 dollars (sans changement)	- total : 933 000 dollars
		<u>2 081 000 dollars</u>

15. Aux termes du paragraphe 3 b) de sa résolution 1447 (XIV), l'Assemblée générale a également autorisé le Secrétaire général à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement, les sommes qui pourraient être nécessaires de temps à autre pour faire face aux besoins, le remboursement de ces avances devant être assuré par inscription au budget, conformément au tableau figurant à l'annexe II du rapport du Secrétaire général à la quatorzième session de l'Assemblée générale, qui indiquait les prévisions faites alors (A/C.5/775). En 1961, il a fallu recourir au Fonds de roulement étant donné qu'avec l'accélération des travaux, on s'attend à des dépenses effectives d'un montant de 1 871 000 dollars, plus les autres dépenses restant à régler; ce montant représente la somme du total approuvé de 1 790 000 dollars et

/...

d'un montant supplémentaire de 81 000 dollars pour des travaux entrepris en 1961 et pour lesquels l'assentiment du Comité consultatif a été demandé et obtenu. Si l'Assemblée générale approuve les nouvelles dépenses de 210 000 dollars proposées pour 1961/1962, on s'attend aussi que les factures de ces travaux, qui pourront être achevés au cours de l'année 1962, soient présentées avant la fin de la même année. C'est pourquoi un relèvement des crédits budgétaires pour les exercices 1961 et 1962 paraît le moyen le plus expédient de financer le programme après l'augmentation des coûts. Il restera cependant nécessaire de demander au Fonds de roulement de nouvelles avances pour faire face au total des engagements, mais on pense que, selon le barème figurant au paragraphe 14 ci-dessus, elles seront presque entièrement remboursées à la fin de l'exercice 1963.

16. Les propositions faites plus haut tendent, d'une part, à éviter de prolonger indûment la période où il faudra recourir au Fonds de roulement et, d'autre part, à maintenir les dispositions prises pour rembourser le prêt du Conseil fédéral suisse. Lors de l'adoption de la résolution 1447 (XIV), il avait été entendu que les annuités de la période 1964 à 1966 serviraient à rembourser ce prêt sans intérêt de 4 millions de francs suisses, offert par le Conseil fédéral suisse, que le Secrétaire général avait été autorisé à accepter aux termes de la résolution 1101 (XI) du 27 février 1957. Le Secrétaire général avait conclu, le 3 juin 1958, avec le Conseil fédéral suisse, un accord pour un prêt de 3 625 200 francs suisses, montant ultérieurement porté à 4 millions par un nouvel accord en date du 7 juin 1960.

17. L'annexe au présent rapport résume les modalités de financement de l'ensemble des dépenses.

Autres projets apparentés

18. Comme on l'a indiqué plus haut, au paragraphe 4, il avait fallu d'abord modifier radicalement le plan de transformation de la salle des Assemblées, mais, dans son ensemble, le programme fondamental de modernisation gardait les caractères essentiels fixés entre 1956 et 1959. Depuis, sont apparus d'autres besoins que les plans initiaux ne prévoyaient pas.

19. Tout d'abord, l'insuffisance des bureaux a causé au Palais des difficultés croissantes, surtout avec le surcroît de travail occasionné par certaines

conférences. La question a été examinée avec le Comité consultatif et on a prévu, au-dessus de la salle de conférence XVI, la construction de nouveaux bureaux, d'une superficie de 800 mètres carrés (8 600 pieds carrés). Le Comité consultatif a émis l'avis qu'il ne conviendrait vraiment d'entreprendre ces travaux qu'à l'occasion d'une conférence importante. Vu la proposition tendant à réunir au Palais, en 1962, une conférence des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées, la construction de ces bureaux est urgente. Un crédit à cet effet a donc été demandé au titre de cette conférence.

20. En second lieu, le plan initial de modernisation ne prévoyait pas la construction et l'aménagement du vestibule du deuxième étage du bâtiment de l'Assemblée et d'autres installations destinées aux délégués, à savoir : bureaux de réception et de renseignements, nouveaux vestiaires, bureau de poste, services de distribution et de vente des documents, kiosque à journaux, bureau de voyages et ameublement d'un salon, d'un bar et d'une salle d'attente destinés aux délégués, ainsi que d'une salle de presse et d'un vestibule des visiteurs. Certaines de ces installations ont été montées provisoirement, grâce au matériel existant déjà dans le Palais, mais on espère pouvoir fournir plus tard un mobilier permanent en harmonie avec la décoration et le style du nouveau bâtiment de l'Assemblée.

21. En troisième lieu, si l'on prévoit maintenant, dans le voisinage de la salle des Assemblées, la place de bureaux pour les services d'information et les représentants de la Presse, on n'a encore demandé aucun crédit pour installer et meubler ces pièces afin d'en permettre la meilleure utilisation.

22. Le Secrétaire général ne propose aucune augmentation budgétaire immédiate pour couvrir le coût des nouveaux travaux indiqués aux paragraphes 20 et 21 ci-dessus, étant donné que, du fait de la situation financière actuelle de l'Organisation, les propositions de dépenses sont limitées aux sommes nécessaires pour mener à bien le programme approuvé. Il laisse donc la question à l'étude et présentera, dans les projets de budget pour les exercices à venir, des propositions concrètes, compte tenu des travaux qui paraissent prioritaires si l'on veut non seulement mettre en place de nouvelles installations, mais aussi faire en sorte que celles qui existent ainsi que le Palais des Nations dans son ensemble continuent à répondre aux besoins.

ANNEXE

FINANCEMENT DU PLAN DE MODERNISATION

Années	Dépenses financées			Sommes remboursées	
	Par inscription au budget (cumulatives)	Au moyen du prêt suisse (cumulatives)	Par prélèvement sur le Fonds de roulement (cumulatives)	Sur le prêt suisse (cumulatives)	Sur le Fonds de roulement
	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>	<u>Dollars</u>
1957	57 000	121 000	-	-	-
1958	373 000	242 000	-	-	-
1959	556 000	363 000	-	-	-
1960	1 521 000	484 000	-	-	-
1961	1 871 000	686 000	254 750	-	-
1962	2 081 000	1 017 000	133 750	-	121 000
1963	2 081 000	1 148 000	2 750	-	131 000
1964	2 081 000	1 459 000	-	308 250	2 750
1965	2 081 000	1 770 000	-	619 250	-
1966	2 081 000	2 081 000	-	930 250	-

* Modification du taux de change du dollar.